



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

Provisoire

8807^e séance

Mardi 29 juin 2021, à 15 h 5

New York

Président : M. Jürgenson (Estonie)

Membres :

Chine	M. Geng Shuang
États-Unis d'Amérique	M. Mills
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Inde	M. Raguttahalli
Irlande	M. Kelly
Kenya	M. Kiboino
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Niger	M. Maman Sani
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Farrey
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} Gonsalves
Tunisie	M. Cherif
Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

La situation en République démocratique du Congo

Lettre datée du 10 juin 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo
(S/2021/560)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Lettre datée du 10 juin 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (S/2021/560)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2021/605, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/560, qui contient une lettre datée du 10 juin 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Chine, Estonie, France, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Niger, Norvège, Fédération de Russie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2582 (2021).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine félicite le nouveau Gouvernement de la République démocratique du Congo, qui a été formé avec succès le mois dernier, et salue l'accent qu'il met

sur le rétablissement de la stabilité dans tout le pays et l'amélioration des moyens de subsistance et du bien-être de la population, dans le cadre de la prochaine étape de la gouvernance.

Nous soutenons les efforts de la communauté internationale pour aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo à améliorer ses capacités nationales en matière de gouvernance et à instaurer rapidement la paix, la stabilité et le développement dans le pays. La Chine a toujours pensé que les sanctions ne sont qu'un moyen, et non une fin.

Alors que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo entre dans sa phase de retrait, le Gouvernement de la République démocratique du Congo va progressivement assumer la responsabilité principale du maintien de la sécurité nationale. Le Conseil de sécurité doit tenir compte des souhaits du Gouvernement et répondre positivement à ses préoccupations concernant un ajustement des sanctions afin de s'assurer que ces mesures n'ont pas de retombées négatives sur le développement des capacités du Gouvernement en matière de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Empole (République démocratique du Congo) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'organisation de cette séance qui porte sur la situation dans mon pays, la République démocratique du Congo, précisément sur le renouvellement du régime de sanctions en République démocratique, et pour la possibilité qui m'est offerte de prendre la parole devant le Conseil à cette occasion.

Ma délégation prend acte de l'adoption de la résolution 2582 (2021) renouvelant le régime des sanctions ainsi que le mandat du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo. Je voudrais assurer les membres de la pleine collaboration habituelle du Gouvernement de mon pays dans l'accomplissement du mandat confié par le Conseil afin de restaurer la paix et la sécurité en République démocratique du Congo.

Ma délégation a souhaité prendre la parole au cours de cette séance pour revenir sur un certain nombre des préoccupations qui ont été soulevées dans la résolution et au cours des négociations qui ont précédé son adoption. En effet, dans la résolution qui vient d'être adoptée, le Conseil se déclare préoccupé

face à la situation sécuritaire qui prévaut dans l'est de la République démocratique du Congo et est dominée par la présence des groupes armés aussi bien nationaux qu'étrangers.

À ce sujet, il convient de relever l'affaiblissement de ces groupes armés depuis l'offensive militaire décidée en octobre 2019 par S. E. M. Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République démocratique du Congo, et aussi par la mise en place d'un régime d'état de siège dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri depuis le 3 mai dernier. Tous ces efforts que fournissent le Gouvernement et notre armée pour l'éradication des forces négatives ne devraient pas rester vains. Nous devons nous mobiliser tous pour rompre ce cercle vicieux de la violence et briser les chaînes de cet engrenage que nous imposent les groupes armés et leur mafia afin de permettre aux peuples de la région des Grands Lacs africains de vivre heureux et en paix chez eux.

Pour ce faire, ma délégation pense qu'il est important, au seuil de ce nouveau mandat du Comité et du Groupe d'experts, d'évaluer l'efficacité et l'impact de nos actions communes ainsi que des sanctions qui ont été appliquées aux personnes et entités désignées par le Comité au cours du mandat qui vient de s'achever sur la restauration de la paix en République démocratique du Congo conformément aux dispositions de la résolution 1533 (2004). Nous pourrions ainsi renforcer ce qui a été bon et corriger ce qui ne l'était pas. Par ailleurs, pour mon pays, ces sanctions et les mesures visées au paragraphe 2 de la résolution adoptée aujourd'hui devraient également s'appliquer aux personnes physiques et morales à désigner par le Comité et impliquées dans la vente, la fourniture et le transfert directs ou indirects de matières explosives, de précurseurs d'explosifs et d'équipements qui y sont liés en République démocratique du Congo, et qui servent à la fabrication d'engins explosifs improvisés en totale violation de l'embargo en vigueur.

Les actes barbares et terroristes commis à l'aide des bombes artisanales deviennent de plus en plus fréquents et préoccupants et nécessitent la mobilisation de toute la communauté internationale. Les derniers cas en date sont ceux de l'explosion d'une bombe dans une église catholique à Beni, le dimanche 27 juin dans la matinée, et dans la soirée du même dimanche, au rond-point Malu-Malu toujours à Beni. Ces actes terroristes portent la signature des Forces démocratiques alliées (ADF), un groupe terroriste qui a fait allégeance à

l'organisation de l'État Islamique comme plusieurs faits l'ont démontré et confirmé.

Aussi, mon gouvernement est-il préoccupé par le fait que le Groupe d'experts continue à résister pour confirmer cette connexion pourtant très avérée qui existe entre l'État islamique et les ADF. Comme je viens de le signaler, le dernier cas en date qui porte la signature des ADF est l'attentat terroriste commis dimanche au rond-point Malu-Malu à Beni. En effet, bien identifié comme chargé de la formation des recrues et d'escorte de nouveaux terroristes vers Madina pour endoctrinement avant leur déploiement à Mwalika, le kamikaze qui s'est fait exploser est un sujet d'origine ougandaise répondant au nom de Ngudji Abdallah, très actif à côté de son chef, le sinistre terroriste Amigo. C'est dans ce contexte de la lutte contre le terrorisme en République démocratique du Congo et dans le monde que le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de mon pays a pris part aux travaux de la Coalition mondiale contre Daech à Rome, en Italie.

À la lumière de ces éléments, mon gouvernement salue encore une fois les désignations des terroristes par le Département d'État américain des affiliés et dirigeants de l'État islamique d'Iraq et du Levant en République démocratique du Congo et la prise de sanctions à leur encontre. Il salue également le Gouvernement du canadien qui vient de désigner à son tour le groupe armé d'origine ougandaise, ADF, responsable de plusieurs massacres dans l'est de la République démocratique du Congo, comme « groupe terroriste » affilié à Daech. Mon pays appelle la communauté internationale en général et l'Organisation des Nations Unies en particulier à considérer cette question de la connexion entre les ADF et l'État islamique très au sérieux et à ne pas attendre qu'il soit tard pour faire les bonnes recommandations au Comité 1533. Nous ne devons pas attendre que leurs racines se consolident pour agir car cela risque de devenir plus compliqué.

Le Conseil exprime également sa préoccupation face à la poursuite de l'exploitation et du commerce illégaux des ressources naturelles qui permettent aux groupes armés opérant dans l'est de la République démocratique du Congo de poursuivre leurs activités. Cela étant, ma délégation aurait souhaité que la résolution 2582 (2021) renforce les mesures coercitives contre les acteurs et les réseaux criminels et mafieux incriminés, notamment par au moins un paragraphe opérationnel dans le texte. Des pays ont même été cités dans le rapport du Groupe d'experts (S/2021/560), mais aucune

recommandation n'a été formulée à leur endroit. C'est à la victime, en l'occurrence la République démocratique du Congo, que toutes les recommandations ont été adressées et rien pour les commanditaires et leurs complices.

J'aimerais saisir cette opportunité pour réitérer l'appel lancé à ce propos par le Chef de l'État de la République démocratique du Congo à la communauté internationale devant l'Assemblée générale (voir A/75/PV.5) afin que des sanctions appropriées, ciblées et efficaces soient appliquées à ces groupes armés et à ces réseaux et autres complices qui, par leurs activités nuisibles, anéantissent tous les efforts du Gouvernement et en faveur de la paix.

Ausujetdel'améliorationdel'efficacitédelagestion et de la sécurité des stocks d'armes et de munitions par le Gouvernement pour réduire le risque de détournement vers les groupes armés, il est important de souligner que les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont procédé au renforcement de la sécurité des dépôts d'armes et de munitions, avec l'appui des partenaires tels que l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne et la République fédérale d'Allemagne, en construisant des dépôts répondant aux standards internationaux dans plusieurs garnisons militaires du pays. Elles ont aussi procédé aux opérations de marquage et d'identification des armes, et se sont organisées pour permettre d'établir la traçabilité dans l'utilisation d'armes de guerre et de renforcer la maîtrise des dotations. À titre d'exemple, et pas plus tard que le samedi 26 juin, l'auditeur militaire supérieur de la Cour militaire de l'Ituri à Bunia a requis une peine de cinq ans de servitude pénale à l'encontre du colonel Jean-Lambert Munano et de trois ans contre l'adjudant Bienvenue Ngwanga qui étaient poursuivis pour perte de cinq armes de guerre.

Mon gouvernement – et c'est le point le plus important pour nous – est actuellement en discussion

avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) sur la stratégie de sortie de cette force de la République démocratique du Congo, notamment en ce qui concerne le transfert des compétences. Et dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 2556 (2020), la MONUSCO a déjà fermé ses bureaux à Kananga et à Tshikapa. Aussi, en cette importante période de transition au cours de laquelle le pays se prépare au départ de la MONUSCO suivant le calendrier convenu, il est important que les services de sécurité s'approprient toutes les tâches qui autrefois étaient remplies par la MONUSCO. Le Gouvernement est donc, pour ce faire, appelé à prendre toutes ses responsabilités pour assurer la sécurité de la population et défendre l'intégrité territoriale. C'est pour répondre à cette exigence majeure que mon gouvernement aimerait voir le Comité 1533 commencer à prendre les mesures nécessaires pour lever l'imposition de la notification pour toute importation d'effets militaires par le Gouvernement de mon pays. Ma délégation voudrait que les mesures de notification préalable au Comité, imposées par le paragraphe 5 de la résolution 1807 (2008), ne s'appliquent plus.

C'étaient là les observations que ma délégation voulait partager et je ne saurais terminer sans rendre hommage à Michael Sharp et Zaida Catalán, les deux experts de l'ONU décédés en plein exercice de leur mandat.

Pour conclure, nous remercions tous les membres du Conseil de sécurité pour leur appui et leur assistance aux efforts de la République démocratique du Congo en faveur de la stabilité dans le pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre nom inscrit sur ma liste.

La séance est levée à 15 h 20.